

## LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

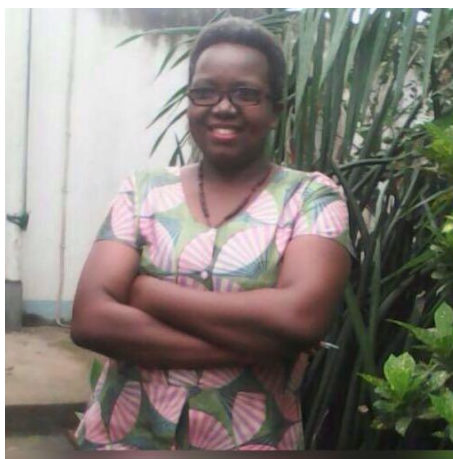
*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

*Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°130 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».*

**Semaine du 1<sup>er</sup> au 7 octobre 2018**



*En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 7 octobre 2018, au moins 497 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.*

**TABLE DES MATIERES****PAGES**

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....	3
<i>0. INTRODUCTION</i> .....	4
<i>I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i> .....	5
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i> .....	5
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE</i> .....	5
<i>I.1.2.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i> .....	5
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/ OU PORTEES DISPARUES</i> .....	6
<i>I.3.DES PERSONNES TORTUREES PAR DES POLICIERS ET DES IMBONERAKURE</i> .....	6
<i>I.3.DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES AGENTS DU SNR</i> .....	7
<i>I.4. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i> .....	8
<i>II. FAITS SECURITAIRES</i> .....	9
<i>III. CONCLUSION</i> .....	12

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>AGR</b>	: <i>Activités Génératrices de Revenu</i>
<b>CDS</b>	: <i>Centre de Santé</i>
<b>CNS</b>	: <i>Conseil National de Sécurité</i>
<b>CNDD-FDD</b>	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie</i>
<b>DCE</b>	: <i>Direction Communale de l'Enseignement</i>
<b>ECOFO</b>	: <i>Ecole Fondamentale</i>
<b>FNL</b>	: <i>Front National de Libération</i>
<b>ONGE</b>	: <i>Organisation Non Gouvernementale Etrangère</i>
<b>OTRACO</b>	: <i>Office de Transport en Commun</i>
<b>SNR</b>	: <i>Service National de Renseignement</i>
<b>VBG</b>	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

## ***0. INTRODUCTION***

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées comme suit: au moins 14 personnes tuées dont 5 cadavres retrouvés, 1 personne enlevée, 10 torturées, 6 arrêtées arbitrairement et 3 victimes de VBG.

Parmi les victimes, figurent 6 femmes tuées dont 1 nourrisson, 3 femmes torturées et 1 femme arrêtée.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant les auteurs présumés de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas de tuerie, d'enlèvement, de torture et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza.

Le phénomène de cadavres retrouvés et les effectifs des personnes tuées par des gens non identifiés tendent à s'accroître

Le phénomène de personnes tuées accusées de sorcellerie s'intensifie aussi dans le pays.

## ***I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME***

### ***I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### ***I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE***

##### **Une personne tuée en commune Shombo, province Karuzi**

En date du 2 octobre 2018, vers 17 heures, sur la colline et zone Nyabibuye, commune Shombo, province Karuzi, Honorate Ngoragoze, âgée de 50 ans, a été tabassée à l'aide des bâtons et des pierres jusqu'à ce qu'elle meure, puis son corps a été jeté dans la rivière Ruvubu. Selon des sources sur place, la victime avait été enlevée le même jour, vers 11 heures, chez elle, sur la colline Gatabo de la commune Shombo, par un groupe d'Imbonerakure de cette colline commandé par le prénommé Sylvestre et l'avait conduite sur la colline Nyabibuye où elle a été tuée accusée de sorcellerie. Selon les mêmes sources, son corps n'a pas été retrouvé. La police a arrêté Sylvestre avec son neveu, lui aussi Imbonerakure, et les a conduits au cachot de la commune Shombo.

#### ***I.1.2.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune Isare, province Bujumbura-rural**

En date du 3 octobre 2018, sur la sous-colline Gisiga, colline Bushaka, zone Benga, commune Isare, province Bujumbura-rural, un corps sans vie de Rachelle Iteriteka, une fillette de 2 ans et demi, a été retrouvé au bord de la rivière Muhunguzi. Selon des sources sur place, son agresseur l'a égoragée et emporté certaines parties du corps. Selon les mêmes sources, un voisin de la famille de la victime a été arrêté pour des raisons d'enquête.

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune et province Muyinga**

En date du 2 octobre 2018, le matin, dans les enceintes de l'Evêché Muyinga, commune et province Muyinga, le corps sans vie de Pascal Ntahombaye, âgé d'environ 50 ans, originaire de la colline Matyazo, commune Gasorwe, province Muyinga, a été retrouvé flottant dans un puits recueillant les eaux de pluie. Selon des sources sur place, le corps présentait un renflement au niveau de la tempe gauche.

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune et province Muyinga**

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2018, sur le bord tanzanien de la rivière Ruvubu, dans la localité appelée Rurambi, le corps sans vie de Consolate Itangishaka, âgée de 24 ans et qui vivait avec handicap physique, originaire de la colline Ryabihira, zone Rugari, commune et province Muyinga a été retrouvé. Selon des sources sur place, son corps avait été édenté, éventré et brûlé.

##### **Une personne tuée en commune Gatara, province Kayanza**

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2018, le matin, Victor, veilleur de la poste communale de Gatara, au chef-lieu de la même commune, province Kayanza a été retrouvé mort. Selon des sources sur place, la victime a été décapitée par des gens non identifiés qui venaient de voler un ordinateur à ladite poste. Les mêmes sources indiquent qu'à quelques mètres du lieu d'incident se trouvaient des policiers d'une position mais ces derniers ne sont pas intervenus.

### **Une personne tuée en commune Burambi, province Rumonge**

En date du 4 octobre 2018, vers 21 heures, le nommé Bikorimana, ouvrier et natif de la sous colline Gisangazuba, colline et zone Maramvya, commune Burambi, province Rumonge a été assassiné, à son domicile, par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, il venait de rentrer de Bujumbura où il travaillait. Le motif reste inconnu et deux personnes sont au cachot pour des raisons d'enquête.

### **Une personne tuée en commune Gisuru, province Ruyigi**

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2018, vers 20 heures, sur la colline Kavumwe, zone Ndemeka, commune Gisuru province Ruyigi, Marie José Niyokwizera, âgée de 50 ans, a été assassinée à coups de marteau à la tête par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, la victime a été torturée avant d'être tuée par ses agresseurs. Selon les mêmes sources, des accusations de sorcellerie sont à l'origine de cette tuerie.

### **Une personne tuée en commune et province Ruyigi**

En date du 4 octobre 2018, vers 23 heures, Fidèle Nkundabanyanka, âgé d'environ 50 ans, a été tué étranglé par des personnes non identifiées à son domicile sis à Kirambi, zone Rusengo, commune et province Ruyigi. Selon des sources sur place, il a été accusé de sorcellerie.

## ***1.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/ OU PORTEES DISPARUES***

### **Une personne arrêtée et portée disparue en commune Mishiha, province Cankuzo**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018 indique qu'en date du 29 septembre 2018, vers 10 heures, Sylvain Magorwa, ancien enseignant à l'ECOFO Gikonko et membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, de la sous-colline Rugusu, colline Munzenze, commune Mishiha, province Cankuzo, a été arrêté par Cossain, chef de zone Munzenze accompagné des Imbonerakure et conduit vers une destination inconnue. Selon des sources sur place, Sylvain Magorwa était de retour du camp de réfugiés de Nduta en Tanzanie où il avait pris refuge de peur d'être tué par Jérôme Tegirije, responsable communal du parti CNDD-FDD, Bizimana Analet, administrateur communal et Rénovat Miburo, responsable communal des Imbonerakure. Selon les mêmes sources, ses proches l'ont cherché au cachot du poste de police de la commune, au commissariat et un peu partout mais en vain.

## ***1.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES POLICIERS ET DES IMBONERAKURE***

### **Quatre personnes torturées en commune Mukaza, Bujumbura Mairie**

En date du 2 octobre 2018, vers 9 heures, des policiers du poste de police de la zone urbaine de Nyakabiga, commune Mukaza, Bujumbura mairie, sous la supervision du chef de poste prénommé Egide, ont mouillé sous l'eau du robinet et fouetté 4 détenus du cachot de cette zone après les avoir fait sortir. Selon des sources sur place, ils étaient accusés de faire du tapage nocturne au cachot.

### **Une personne torturée en commune Gitanga, province Rutana**

En date du 2 octobre 2018, vers 22 heures, sur la colline et zone Kinzanza, commune Gitanga, province Rutana, Odette Niyukuri, âgée de 36 ans, a été battue par Sabiyumva, Ntakarutimana et Nsengimana, tous membres de la milice Imbonerakure de la localité. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure

l'ont accusé de mépris et d'avoir accueilli un amant chez elle mais ils ont fouillé et ne l'ont pas trouvé. La victime s'est fait soigner au CDS Kinzanza suite aux coups reçus.

### **Une personne torturée en commune Bugenyuzi, province Karuzi**

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2018, vers 20 heures, sur la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, trois Imbonerakure nommés Tuyishemeze, Tuyisenge et Mugisha qui est le fils de Cyprien Havyarimana, chef de cette colline, ont tendu une embuscade à Nzirubusa alias Nzungu, commerçant de charbon de bois, et l'ont battu jusqu'à ce qu'il vomisse du sang. La victime a été évacuée vers 23 heures et conduite au CDS Kiranda, avant d'être transféré à l'hôpital de Buhiga, le lendemain vers 10 heures. Selon des sources sur place, ils l'accusaient d'avoir refusé de leur donner de l'argent qu'ils lui avaient exigé pour exercer librement son commerce. Selon les mêmes sources, Nzungu était en ordre et payait régulièrement les taxes communales. Les présumés auteurs ont été arrêtés par la police et conduits au cachot du poste de police Kiranda.

### **Une personne torturée en commune Nyabikere, province Karuzi**

En date du 4 octobre 2018, vers 21 heures, sur la colline Ruhuma, zone Rugwiza, commune Nyabikere, province Karuzi, le nommé Mbonimpa a été tabassé par des Imbonerakure, Bararinyeretse et Bandyatuyaga, chef des Imbonerakure sur cette colline. Selon des sources sur place, Mbonimpa rentrait chez lui et les a croisés en cours de route et ils l'ont attaqué avec des bâtons. Selon les mêmes sources, la victime qui est apolitique avait refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD. Elle a été conduite à l'hôpital Tabara de Nyabikere et les auteurs sont toujours libres.

### **Une personne torturée en commune Vumbi, province Kirundo**

En date du 2 octobre 2018, sur la colline Gikomero, zone et commune Vumbi, province Kirundo, le nommé Kibwa, de la composante sociale Twa et employé dans un restaurant, a été tabassé par 3 jeunes Imbonerakure de cette colline. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure lui ont reproché d'avoir pris de l'argent dans la caisse pour se payer après des mois d'impayés.

### **Deux personnes torturées en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018 indique qu'en date du 16 septembre 2018, Blandine Butoyi et sa sœur Radegonde Niyonkuru ont été tabassées par trois Imbonerakure, Livingstone, Pascal et Niyongabo, tous ex-combattants du CNDD-FDD en zone Gatete, commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, elles étaient accusées de vendre des boissons prohibées. Selon les mêmes sources, Blandine qui a eu une fracture au niveau du bras a été évacuée vers un des hôpitaux de Bujumbura. Les victimes ont porté plainte au parquet et le dossier est en cours.

## ***1.3.DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES AGENTS DU SNR***

### **Trois personnes arrêtées en commune Vugizo, province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018 indique qu'en date du 28 septembre 2018, Steve Arakaza, âgé de 17 ans, Arsène Habarugira et Onesphore Nkurunziza ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat communal de police à Vugizo par des Imbonerakure sur la colline Karonge, commune Vugizo, province Makamba. Selon des sources sur place, ils y avaient

été amenés en provenance de la mairie de Bujumbura par Samuel Ndayirata, originaire de la commune Nyanza-lac leur disant qu'il voulait les faire enrôler dans un mouvement rebelle.

### **Une personne arrêtée en commune Rugombo, province Cibitoke**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 octobre 2018 indique qu'en date du 28 septembre 2018, dans l'après-midi, sur la colline Mparambo, commune Rugombo, province Cibitoke, Onesphore Niyonzima, âgé de 24 ans, maçon, originaire de la colline Nyabisindu, commune et province Cankuzo, a été arrêté par des Imbonerakure dirigés par leur chef, Hassan. Selon des sources sur place, Onesphore a été détenu au cachot provincial du SNR à Cibitoke.

### **Une personne arrêtée en commune Mutaho, province Gitega**

En date du 2 octobre 2018, Melchior Hakizimana, Commissaire provincial de la police de Gitega a arrêté Chantal Nyandwi de la colline Nyangungu, zone Rwisabi, commune Mutaho, province Gitega. Selon des sources sur place, cette femme a été arrêtée à la place de son mari en cavale, accusé de pratique illégale de la médecine. Selon les mêmes sources, cette femme a été conduite et détenue au cachot du commissariat provincial de police à Gitega.

### **Une personne arrêtée en commune Muhuta, province Rumonge**

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2018, Vianney Sibomana, membre de la coalition Amizero y'abarundi, a été arrêté chez lui à Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge par Michel, responsable du SNR à Rumonge. Selon des sources sur place, il est accusé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'État.

## ***I.4. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE***

### **Une personne violée en commune Mbuye, province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date 3 octobre 2018 indique qu'en date du 8 septembre 2018, sur la colline Butare, commune Mbuye, province Muramvya, R.T., âgée de 9 ans, a été violée par Gervais Kagabogabo, cultivateur et résidant sur la même colline. Selon des sources sur place, les faits ont eu lieu à la maison de Gervais Kagabogabo quand la victime était venue rendre visite à l'enfant du présumé auteur. Celui-ci a été arrêté par la police sur la plainte des parents de la victime et il est détenu à la prison de Muramvya.

### **Une personne violée en commune et province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 octobre 2018 indique qu'en date du 20 septembre 2018, sur la colline Gakenke, zone Ryarusera, commune et province Muramvya, K. N., âgée de 5 ans, a été violée par Ephrem Nshimirimana, âgé de 25 ans. Selon des sources sur place, Ephrem Nshimirimana travaillait comme domestique chez l'oncle de la victime. Selon les mêmes sources, le présumé auteur du viol a été arrêté et détenu à la prison de Muramvya.

### **Tentative de viol en commune Bugenyuzi, province Karuzi**

En date du 2 octobre 2018, vers 20 heures, sur la colline Canzikiro, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, Ferdinand Habimana, âgé de 43 ans, a été attrapé dans la maison de Jacqueline Ntakarutimana, sa voisine dont le mari est parti au travail à Makamba. Selon des sources sur place,



Ferdinand s'est introduit dans cette maison et a pris par force cette femme qui s'est défendue tout en criant au secours et ses voisins sont vite intervenus. Le présumé auteur a été maîtrisé et conduit par la population au cachot de la commune Bugenyuzi. Selon les mêmes sources, Ferdinand Habimana venait d'être libéré de la prison de Gitega, le 1<sup>er</sup> octobre 2018, après 5 ans d'emprisonnement suite à l'incrimination pour viol.

## ***II. FAITS SECURITAIRES***

### **Un corps sans vie retrouvé en commune Matana, province Bururi**

En date du 2 octobre 2018, le matin, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans une brousse, sur la colline, zone et commune Matana, province Bururi. L'administration s'est chargée de l'inhumation du cadavre. Selon des sources sur place, les présumés auteurs, sa mère et les circonstances de sa mort ne sont pas connus.

### **Un corps sans vie retrouvé en commune Kibago, province Makamba**

En date du 2 octobre 2018, Zaburi Magenge, âgé de 50 ans, résidant sur la colline Nyarubanga, zone Kiyange, commune Kibago, province Makamba a été trouvé mort pendu sur un avocatier près de sa maison. Selon des sources sur place, une lettre d'adieu adressée à la famille a été trouvée sous cet avocatier révélant qu'il s'est suicidé suite à un conflit foncier avec ses sœurs.

### **Une personne tuée en commune Rutegama, province Muramvya**

En date du 2 octobre 2018, vers 2 heures du matin, sur la sous-colline Bukobero, colline Bupfunda, zone Mushikamo, commune Rutegama, province Muramvya, Péresina a été tuée par son mari à coups de gourdins, à la tête. Selon des sources sur place, le présumé auteur a pris le large après le meurtre et des différends familiaux en ont été l'origine.

### **Un corps sans vie retrouvé en commune et province Muyinga**

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2018, sur la colline Kayenzi, commune et province Muyinga, le corps sans vie de Raphaël Nkuzi, âgé d'environ 60 ans, originaire de cette colline a été retrouvé dans la rivière Ruvubu. Selon des sources sur place, les circonstances de sa mort n'ont pas été connues mais il était en conflit avec ses fils.

### **Un cas de suicide en commune Mpinga-Kayove, province Rutana**

En date du 3 octobre 2018, sur la colline Busoro, zone Kiguhu, commune Mpinga-Kayove, province Rutana, une fille prénommée Carine, âgée de 17 ans, s'est suicidée à l'aide du poison destiné à tuer les souris. Selon des sources sur place, la fille était tombée enceinte et sa mère l'a chassée de la maison. Selon les mêmes sources, elle est morte à l'hôpital de Rutana.

### **Une personne tuée en commune et province Rumonge**

En date du 4 octobre 2018, dans l'après-midi, Gérard Minani, âgé de 24 ans, conducteur de taxi-vélo, originaire de la colline Kigongo, zone Mudende, commune Buyengero, province Rumonge, a succombé à ses blessures après être battu dans la nuit du 3 au 4 octobre 2018 par des habitants du quartier Mugomere, centre urbain de la commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, la victime

était soupçonnée par la population de la localité d'être un bandit et elle est morte à l'hôpital de Rumonge après son évacuation par un conducteur de taxi moto qui l'a trouvée dans un état critique.

### **Attaque à la grenade en commune Muha, Bujumbura Mairie**

En date du 3 octobre 2018, vers 21 heures, des gens non identifiés ont lancé une grenade à une position de police basée à Kinanira II, zone urbaine de Musaga à l'endroit communément appelé "OTRACO", commune Muha, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, le bilan a été de 4 personnes blessées dont deux policiers et une femme.

### **Intimidations en commune Gitaramuka, province Karuzi**

En date du 2 octobre 2018, vers 14 heures, au site des déplacés de Gitaramuka, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, Jeannette Ningabiye, administrateur de cette commune a tenu une réunion à l'intention des déplacés en leur disant qu'ils doivent regagner leurs collines d'origine. Selon des sources sur place, cette autorité communale leur a signifié l'existence d'un projet de construction des bureaux communaux dont celui de la DCE et du chef de zone dans ce camp de déplacés. Selon les mêmes sources, cet administrateur a déjà pris par force une parcelle de Venantie Nshimirimana, veuve et réfugiée au Rwanda et a ordonné que la parcelle soit enregistrée dans les propriétés de la commune. Notons que le même message a été donné aux déplacés des autres sites du pays notamment ceux de Ruhororo en province Ngozi et de Bugendana en province Gitega.

### **Suspension des ONGEs au Burundi**

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2018, les ONGEs œuvrant au Burundi ont été obligées de suspendre leurs activités suite au communiqué du Conseil National de Sécurité (CNS) du 27 septembre 2018, lu par le Général Major Silas Ntigurirwa, Secrétaire Exécutif dudit conseil, le CNS a décidé de suspendre les activités de toutes les ONGEs se trouvant sur le territoire national pour une période de trois mois. En date du 2 octobre 2018, au cours d'une réunion organisée par Pascal Barandagiye, Ministre de l'intérieur, de la formation patriotique et du développement local, a déclaré que le gouvernement conditionne la reprise des activités des ONGEs par la présentation de quatre types de documents à savoir la convention de coopération signée avec le Ministère des relations extérieures, le protocole d'exécution de la loi régissant les ONGEs et le plan national de développement du Burundi, un acte d'engagement du respect de la réglementation bancaire au Burundi ainsi qu'un plan progressif de correction des déséquilibres ethniques avec un délai d'exécution de trois ans et une période d'un an d'évaluation du respect de ces équilibres. Selon des sources sur place, les conséquences de cette suspension des ONGEs ont commencé à s'observer sur terrain dans les zones d'intervention desdites ONGEs.

A titre illustratif, dans la province Rumonge, le 1<sup>er</sup> octobre 2018, les personnes vulnérables assistées par l'hôpital de l'ONGE Village Health Works n'ont pas été soignées. Aussi, les activités de l'ONGE ZOA qui intervient dans l'agriculture et de Care International qui œuvre dans la mise en place des microcrédits et des AGRs ont été suspendues. En province de Muramvya, une grande partie des cultivateurs de la commune Rutegama, province Muramvya n'ont pas reçu d'engrais chimiques de l'ONGE One Acre Fund-Tubura, le 3 octobre 2018 alors que cette ONGE avait distribué à certains cultivateurs ces engrais, la veille, d'autres cultivateurs du 3 octobre 2018 ont été notifiés que la distribution n'aura pas lieu comme prévu à cause de la suspension des ONGEs par le Gouvernement

burundais via le CNS. Selon les mêmes sources, ces cultivateurs avaient déjà payé pour ces engrais chimiques.

### ***III. CONCLUSION***

Des violations des droits de l'homme et des allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tuerie, d'enlèvement et/ou de disparition forcée, de torture, d'arrestation arbitraire et illégale ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont rapportés.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.